

# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume IX - Numéro 18 Décembre 2019 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

**E-mail : [administration@perspectivesphilosophiques.net](mailto:administration@perspectivesphilosophiques.net)**

Site internet : [http:// www.perspectivesphilosophiques.net](http://www.perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

## ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

---

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef Adjoint : **Prof. Assouma BAMB**A, Maître de Conférences

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

**Prof. Aka Landry KOMÉ**NAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**H, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADO**GO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. N'Dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE LECTURE

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADO**GO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE RÉDACTION

---

**Prof. Abou SANGARÉ**, Professeur des Universités  
**Dr. Donisongui SORO**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant  
**Dr. Kouma YOUS**SOUF, Maître de Conférences  
**Dr. Lucien BIAGNÉ**, Maître de Conférences  
**Dr. Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant  
**Dr. Steven BROU**, Maître de Conférences  
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

<b>1. L'objectivation du divin dans la rationalité platonicienne et dans la foi chrétienne,</b> Ange Allassane KONÉ .....	1
<b>2. Montaigne et l'humanisme pédagogique médiéval,</b> Gaoussou OUEDRAOGO .....	21
<b>3. L'œuvre d'art et la décadence de son aura : contribution à une critique benjaminienne de la modernité technoscientifique,</b> Barthelemy Brou KOFFI .....	39
<b>4. Le principe espérance de Bloch : un défi au nihilisme,</b> Issouf CAMARA .....	57
<b>5. Le sentiment de responsabilité et la protection de la nature en faveur des générations futures chez Hans Jonas,</b> Grégoire TRAORÉ et Kouassi Hermann SIALLOU .....	74
<b>6. De la compatibilité entre la réfutabilité chez Popper et la science normale chez Kuhn,</b> Bi Ya Télésphor GOZI .....	88
<b>7. L'universalité conceptuelle à l'épreuve de la diversité des contextes : Perspectives de Théophile Obenga et de Jean-François Lyotard,</b> Garba OUMAROU et Mounkaïla Abdo Laouali SERKI .....	106
<b>8. Raison et prospective : analyse critique,</b> Evariste Dupont BOBOTO .....	122
<b>9. Les politiques migratoires : de la souveraineté à la solidarité,</b> Essonam BINI et Dotsè Charles-Grégoire ALOSSE .....	142
<b>10. L'axiomatique formalisée : idéal déductif ou illusion d'un idéal déductif ?,</b> Pancrace AKA .....	165
<b>11. Contexte de prise en charge et Stratégies de résilience post chirurgicale des porteuses de fistules chroniques à Korhogo,</b> Gnazégbo Hilaire MAZOU, Zagocky Euloge GUEHI et Bi Koloko Wilfried OUIZAN .....	183

**12. La politique de communication de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale sur le paiement des cotisations sociales des travailleurs du secteur privé de Côte d'Ivoire,**

Bally Claude KORÉ .....199

**13. Roman africain contemporain francophone et nouveau roman : de la similarité poétique à l'imposture critique,**

Taïgba Guillaume ROUDÉ .....209

**LIGNE ÉDITORIALE**

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

**Le comité de rédaction**

**LES POLITIQUES MIGRATOIRES : DE LA SOUVERAINETÉ  
À LA SOLIDARITÉ**

**1. Essonam BINI**

*Université de Kara (Togo)*

[e\\_binii@yahoo.fr](mailto:e_binii@yahoo.fr)

**2. Dotsè Charles-Grégoire ALOSSE**

*Université de Kara (Togo)*

[charles.alosse@gmail.com](mailto:charles.alosse@gmail.com)

**Résumé :**

La gestion humanitaire des migrations est un des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Les flux migratoires internationaux continuent d'être perçus comme un problème plutôt qu'une solution qui découle des possibilités de mobilité qu'offre la mondialisation. Les politiques migratoires actuelles, essentiellement souverainistes et sécuritaires visent surtout à dissuader les migrants par la méthode forte. En évitant la solidarité transnationale, ces politiques s'enferment dans des logiques inefficaces et dommageables pour la survie de l'humanité. L'Union européenne manifeste une politique d'immigration focalisée sur l'aspect sécuritaire qui constitue une réelle dérive humanitaire à travers l'assimilation des migrations à des délits. Notre hypothèse est que le devoir de solidarité passe par une concertation en matière de gouvernance des migrations. Il convient d'inscrire les politiques migratoires dans une approche inclusive et solidaire qui engage toute l'humanité. Les résultats montrent que la migration constitue une dynamique caractéristique de la mondialisation et du devenir de l'humanité et mérite une solidarité internationale.

**Mots clés :** Humanité, immigration, politiques, solidarité, souveraineté.

**Abstract :**

Humanitarian management of migration is one of the major challenges of the 21st century. International migration flows continue to be seen as a problem rather than a solution arising from the mobility possibilities offered by globalization. The current immigration policies, which are essentially sovereigns and secure, inspired by this prejudice, are mainly aimed at

detering migrants, including by the strong method. By carefully avoiding transnational solidarity, these policies are locked into short-term logics that are ineffective and harmful to the survival of humanity. European Union manifests an immigration policy focus on the security aspect which constitutes a real humanitarian drift through the assimilation of migration to crimes. Our hypothesis is that the duty of solidarity requires concerted action on migration governance. Migration policies should be integrated into an inclusive and inclusive approach that engages all humanity. The results show that migration is a characteristic dynamic of globalization and the future of humanity and deserves international solidarity.

**Keywords :** Humanity, immigration, policies, solidarity, sovereignty.

### **Introduction**

Le panorama des migrations internationales contemporaines est en constante évolution. Toutes les régions du monde sont désormais concernées, brouillant ainsi la traditionnelle distinction entre pays d'accueil, pays de départ et pays de transit. Dans ce contexte contrasté, complexe et désarticulé, les défis présents et à venir sont multiformes et la crise humanitaire immédiate à laquelle les États font face résume à elle seule tous ces défis. Les crises politiques, les conflits armés, la déliquescence de certains États, la misère, les tensions démographiques, les inégalités sociales, les calamités naturelles, la raréfaction des ressources naturelles entre autres, laissent augurer une poursuite à grande échelle des mouvements de population et une multiplication des demandes d'asile. Ces facteurs, de plus en plus alarmants, accentuent, dans certaines parties du monde, les pressions migratoires. Dans un contexte marqué par une montée des tensions en divers points du globe, une fragilisation accrue de différentes régions, l'impuissance des pouvoirs publics à faire face au départ ou à l'arrivée de nombreux migrants et des opinions publiques inquiètes, les questions migratoires ne peuvent plus être envisagées au seul échelon national dans le cadre de la souveraineté. Ces questions exigent d'être traitées à l'échelle extraterritoriale, dans une solidarité internationale. Les migrations imposent une mobilisation globale et une coordination entre tous les acteurs impliqués, instances multilatérales, États,

sociétés civiles afin de répondre à l'urgence humanitaire générée par la crise migratoire. Il convient de questionner l'idée, omniprésente dans les sphères médiatique et politique, d'une crise migratoire. La prise en compte du phénomène migratoire dans sa globalité amène à poser les jalons d'une véritable politique migratoire basée sur la solidarité internationale. La situation actuelle des migrants en Europe, particulièrement difficile apparaît, non plus comme la cause, mais comme le symptôme d'un malaise plus profond qui tourmente les institutions internationales. Le problème qui se pose est le suivant : quelle gouvernance internationale des mouvements migratoires ? Notre hypothèse est que la question migratoire doit être soutenue par une stratégie à long terme fondée sur les valeurs de solidarité et un partage des responsabilités entre organisations, acteurs sociaux et États. Pour ce faire, la démarche consiste d'abord à présenter le contexte et la dynamique des flux migratoires, ensuite à montrer l'inefficacité des politiques migratoires essentiellement souverainistes, enfin à conforter un Grenelle des acteurs des flux migratoires dans le sens de la solidarité internationale.

### **1. Contexte et dynamique des flux migratoires**

Les migrations internationales connaissent depuis quelques années de fortes mutations. Le phénomène de la mondialisation, propre aux sociétés contemporaines, n'est pas seulement un processus socio-économique, mais il reflète également une humanité de plus en plus interconnectée, dépassant les frontières géographiques et culturelles spécifiques. Conséquences souvent des forts déséquilibres du fonctionnement économique mondial, les migrations s'en trouvent ainsi accélérées. Pour J. F. Hollifield (1997, p. 7), « La migration internationale s'inscrit bien dans une logique de *globalisation* ». Le monde est devenu en peu de temps un espace interdépendant de mobilité mondiale. Plus aucun pays du monde n'échappe au phénomène. Le PNUD (2009, p. 23) a recensé officiellement 214 millions de migrants, dont une bonne part est en situation régulière. Cela représente un doublement du nombre de migrants internationaux en 40 ans, mais, la population mondiale ayant également doublée dans le même temps, le taux reste stable : 3,1% des habitants de la

planète ne résident pas dans leur pays de naissance. Selon C. Wihtol de Wenden (2001, p. 6),

La mondialisation a ainsi ouvert de nouvelles voies aux migrations traditionnelles qui sont aujourd'hui moins dépendantes des passés coloniaux. Si tous les continents sont concernés, l'Asie centrale et orientale, l'Europe de l'Est et l'Afrique centrale sont devenues depuis vingt ans de nouvelles zones de mobilité majeures.

À ce jour, il existe plusieurs types de parcours et de profils migratoires. Dans la majorité des espaces régionaux, la circulation des personnes et le droit à la mobilité sont devenues des réalités de fait. Certains pays développés ou émergents deviennent de véritables pôles d'attraction des migrants. Pourtant, encore 18% des États du monde, notamment les pays européens, l'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique, continuent d'entraver la libre-circulation des personnes. Des zones de fracture Nord-Sud se construisent et se consolident, favorisant un *no man's land*, un espace de non-droit pour les migrants.

Un flux migratoire comprend l'ensemble de personnes migrantes d'une région à une autre. Les États cherchent à les orienter et à les maîtriser par des politiques d'immigration et des politiques à destination des émigrés. On assiste, depuis les Trente-Glorieuses<sup>1</sup>, à une extraordinaire croissance des échanges commerciaux internationaux, des flux migratoires, des flux financiers et de tous les flux invisibles, licites ou illicites. La proximité géographique est rendue plus aisée par la baisse généralisée du coût des transports (maritimes et aériens notamment) et par l'Internet. On distingue plusieurs grands types de flux : les flux de personnes concernent les migrants ou les passagers des compagnies aériennes ou ferroviaires ; les flux matériels concernent les marchandises et de matières premières ; les flux immatériels concernent les communications ou les finances qui, bien que non visibles, peuvent être cartographiés.

---

<sup>1</sup> L'expression « Trente Glorieuses » désigne la période de forte croissance économique qu'ont connu entre 1945 et 1973 (plutôt 28 ans) une grande majorité des pays développés, principalement les pays membres de l'OCDE.

Si l'Afrique du Nord est une région traditionnelle de départs vers l'Europe et, à un moindre degré vers les pays du Golfe, les États-Unis et le Canada sont aussi des zones d'accueil et de transit pour les migrants sub-sahariens. Les frontières sont des lieux de passages et d'échanges traditionnels et sont difficiles à contrôler, que ce soit pour les entrants ou les partants. L'Afrique sub-saharienne comporte une très grande diversité de situations migratoires. La plupart de ces migrations se font de façon irrégulière et hors du contrôle des États. La sécheresse, la pauvreté, les guerres civiles ont mis sur la route des milliers de migrants. Il est parfois difficile de faire la part entre la migration forcée et la migration volontaire. Outre les crises politiques et économiques, le moteur de la mobilité, d'origine familiale, est structuré en réseaux qui tissent des liens permanents entre le migrant et son milieu de départ à travers des transferts de fonds et des installations d'équipements collectifs. Une migration féminine ainsi qu'une migration de cadres et d'intellectuels, de jeunes clandestins, de commerçants essaient tout le continent mais aussi l'Europe, les États-Unis et les pays du Golfe persique. Tout porte à penser que la vague migratoire va se poursuivre, compte tenu de l'absence de perspectives à court terme pour le plus grand nombre. J.-P. Garson, A. Loizillon (2003) montrent dans un rapport de l'OCDE que les pays d'Europe ont connu quatre grandes phases migratoires :

- La première phase est celle des migrations pour l'emploi et la reconstruction de l'Europe. En effet, les lendemains de la deuxième guerre mondiale ont été caractérisés par le retour dans leurs pays d'origine de certaines minorités ethniques et d'autres personnes déplacées. En dépit de ces grands mouvements migratoires à travers toute l'Europe, la période de reconstruction a révélé d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Pour y faire face, les autorités des différents pays concernés et les entreprises ou agences privées ont recruté des travailleurs immigrés qui ont contribué au développement et à la croissance économique de l'Europe entre 1945 et 1975, période connue sous le nom des Trente Glorieuses. La période des Trente Glorieuses s'est accompagnée d'un développement important des industries lourdes et manufacturières, ainsi que du BTP. Les techniques de production ont été modernisées et les échanges commerciaux se sont accrus. Les migrants

originaires d'Europe du Sud (Grèce, Espagne et Portugal, et dans une moindre mesure l'Italie), ainsi que d'Irlande, dont les pays connaissaient une période de stagnation économique et de taux de chômage élevé, ont d'abord répondu aux besoins du marché du travail de l'Europe occidentale, de même que les ressortissants d'Afrique du Nord, de Turquie, de l'ex-Yougoslavie et de l'Ancien *Commonwealth*, particulièrement dans le cas du Royaume-Uni. Le Traité de Rome, qui a conduit à la création de la Communauté économique européenne en 1957, repose entre autres sur le principe de la libre circulation des personnes dans l'espace formé par les six pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas).

- La deuxième phase migratoire est celle des crises économiques qui ont suscité l'importance des migrations familiales et l'installation durable des migrants. Cette deuxième phase débute avec la crise économique du milieu des années 1970, consécutive à la hausse des prix des hydrocarbures appelée le choc pétrolier en 1973. Plusieurs pays européens ont alors réduit ou tenté de réduire l'immigration. Si les migrations à des fins d'emploi ont fortement diminué jusqu'à la fin des années 1980, les autres catégories d'entrées de migrants ont augmenté significativement et plus particulièrement les flux de regroupement familial. Le choc pétrolier de 1973 a mis un frein aux migrations pour l'emploi. Les tensions sociales qu'il a entraînées ainsi que la hausse du taux de chômage ont conduit à limiter sévèrement le recrutement de nouveaux travailleurs immigrés. Par ailleurs, des politiques encourageant les travailleurs immigrés à retourner dans leur pays d'origine ont été mises en œuvre. Le retournement de la conjoncture économique ne s'est pas traduit dans les faits par un retour massif des immigrés dans leurs pays d'origine. La plupart des immigrés ont décidé de rester dans les pays d'accueil afin de bénéficier de leurs droits sociaux au même titre que les travailleurs autochtones, mais aussi parce que la situation prévalant dans leur pays d'origine était encore plus défavorable. Enfin, ils redoutaient en cas de retour au pays de ne plus pouvoir revenir dans le pays d'accueil. Les pays de la Communauté européenne ont alors constaté que les migrations relevaient d'un processus pas seulement lié aux besoins du marché du travail mais qu'elles

comprenaient une forte composante familiale et un coût social lié à la présence des secondes générations.

- La troisième phase migratoire est celle de la diversification des pays de provenance et d'accueil et l'accroissement des flux de demandeurs d'asile, de réfugiés et de minorités ethniques. Cette troisième phase migratoire, amorcée dès la fin des années 1980, est caractérisée par une diversification des pays d'accueil et de départ. Par exemple, les pays traditionnels d'émigration en Europe comme l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et le Portugal, sont devenus progressivement des pays d'immigration. Par ailleurs, les immigrés ne proviennent plus seulement des anciennes colonies, comme ce fut le cas notamment au Royaume-Uni et en France, mais de pays de plus en plus diversifiés, notamment d'Asie et d'Afrique. Les motivations des migrants ont changé, de même que les canaux migratoires empruntés. On note aussi un accroissement très net du nombre des demandeurs d'asile et de réfugiés, dont les flux ont été en partie amplifiés par les conséquences des changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale et dans l'ex-URSS. En plus des conflits régionaux, l'accroissement des demandes d'asile résulte du fait que de nombreux migrants ont eu recours à ce canal d'entrée, seule possibilité efficace en raison de la restriction des politiques d'immigration. Le retard pris dans le traitement des demandes a conduit à ce que certains d'entre les requérants s'établissent définitivement dans les pays d'accueil en dépit du faible taux d'acceptation des demandes déposées et d'octroi du statut de réfugié. Cette phase est aussi caractérisée par la prédominance des flux de regroupement familial dans plusieurs pays européens de l'OCDE, de même que vers la fin des années 1990, par un regain d'intérêt pour les migrations à des fins d'emploi, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée. Suite à l'éclatement du Bloc soviétique et à l'ouverture des frontières, les migrations Est-Ouest se sont intensifiées, notamment en ce qui concerne les flux de minorités ethniques. Ces flux ont été très importants à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

- La quatrième phase migratoire est celle du retour des migrants pour l'emploi avec une préférence pour les travailleurs qualifiés et les migrations

temporaires. Une des évolutions marquantes de ces dernières années concerne l'accroissement des migrations permanentes, mais surtout temporaires à des fins d'emploi. Dans cette quatrième phase, l'accroissement observé des migrations de travailleurs résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes qui ont trait, d'une part, à l'intensité de la phase d'expansion qui a marqué la fin des années 1990, et, d'autre part, au développement des secteurs des technologies de l'information et de la communication, de la santé et de l'éducation pour lesquels une main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée a pu faire défaut dans certains pays. Cet accroissement des migrations de travail concerne aussi la main-d'œuvre étrangère non qualifiée, principalement dans les secteurs de l'agriculture, du BTP et des services domestiques, comme c'est le cas notamment en Italie, en Espagne, en Grèce et au Portugal. Toutes les catégories de migrations de travail temporaire sont en hausse depuis 1998, notamment en Allemagne, en Australie, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les politiques adoptées récemment pour faciliter le recrutement de main-d'œuvre étrangère ont tendance à privilégier le recours croissant à des travailleurs temporaires étrangers. Les étudiants étrangers peuvent aussi contribuer plus largement à atténuer les pénuries de main d'œuvre dans les pays d'accueil. Le nombre d'étudiants étrangers est très important aux États-Unis, mais également dans les pays de l'Union européenne (Royaume-Uni, Allemagne, France et Espagne), ainsi qu'en Suisse.

Il importe cependant de souligner, en sus de ce panorama des grandes phases marquantes des migrations en Europe depuis la seconde moitié des années 1950, deux phénomènes qui s'inscrivent dans le cadre général des aspects économiques et sociaux des migrations. Le premier a trait, selon le HCR (2000), à la persistance sur toute la période considérée de l'immigration irrégulière et de l'emploi illégal d'étrangers. Le second concerne les naturalisations et les mariages mixtes qui, dans plusieurs pays de l'Union européenne, ont conduit à ce qu'un nombre de plus en plus grand d'étrangers et d'immigrés rejoignent les rangs de la population autochtone. Cela renforce le caractère permanent et de peuplement de l'immigration comme c'est le cas en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, et accorde aux migrants la possibilité d'accéder à la pleine citoyenneté. Mais la crainte de

l'envahissement à travers l'immigration a conduit à des politiques essentiellement sécuritaires, aux contrôles militarisés des frontières par des États occidentaux.

## **2. Politiques migratoires souverainistes**

La politique migratoire de l'Union Africaine, en dépit des demandes convergentes sur la nécessité de contribuer au développement des pays africains pour freiner l'immigration et notamment la fuite des cerveaux, reste peu lisible. Selon R. Likibi (2010, p. 30), « l'Union Africaine apparaît paralysée par ses divisions ». Elle est incapable de résoudre les conflits nés sur son continent, de combattre les trafics de femmes et d'enfants. Elle a élaboré des chartes de protection des migrants et des réfugiés qu'elle n'applique pas. Pourtant, partout dans le monde, la mondialisation des migrations n'est que superficiellement affectée par les politiques de maîtrise des flux et d'intégrations engagées par les pays d'accueil. À en croire J. F. Hollifield (1997, p. 7) « La montée des flux migratoires amène les gouvernements démocratiques à revoir leurs politiques de contrôle et l'accroissement des politiques étrangères déclenche des crises d'intégration, de pluralité des cultures et d'identité nationale ». Durant ces dernières années, face à une déferlante vague migratoire redoutée qui ne s'est pas produite, on a tendu à considérer que la fermeture des frontières était un cadre général et permanent alors que les principes des droits de l'homme rappellent le droit de quitter tout pays y compris le sien.

Toutefois, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, mentionne le droit d'émigrer mais pas celui d'immigrer, sauf pour les demandeurs d'asile qui ne peuvent être refoulés. Si la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés les protège, elle ne s'applique pas à ceux dont la vie est menacée du fait de la dégradation de leur environnement ou de la perte de leurs moyens de subsistance. Comme le fait remarquer J. F. Hollifield (1997, p. 105-106),

Il nous semble invraisemblable que les Droits de l'Homme ainsi que les droits civiques les plus fondamentaux (par exemple l'égalité de tous devant la loi) soient simplement suspendus pour les non-citoyens. Les conditions suffisantes

(politiques) pour que l'immigration continue, qui sont étroitement liées aux institutions et aux lois de l'État libéral et républicain, vont donc persister, selon toute vraisemblance, même si ces institutions et ces lois sont affaiblies par les attaques venant de l'extrême droite et le manque de soutien populaire.

La plupart des pays européens sont parvenus à esquiver leurs obligations internationales en les sabotant à coups de murs érigés et de frontières fermées, ou encore de réglementations exceptionnelles et d'amendements législatifs mus essentiellement par l'absence de mobilisation d'un minimum de moyens permettant d'accueillir dignement les demandeurs d'asile. Selon G. Noiriél (1991, p. 311), « La force politique d'une démocratie se manifeste à sa capacité d'écarter ou de tenir éloigné l'étranger et le non-semblable, celui qui menace son homogénéité ». D. Bigo (1992) voit, dans le même sens, une Europe des polices et de la sécurité intérieure.

Ainsi, peu coordonnées mais solidaires lorsqu'il s'agit de gérer les flux humains, les puissances européennes coopèrent néanmoins avec efficacité sur le volet sécuritaire des politiques migratoires avec l'alibi de la souveraineté. Et comme le dit C. Schmitt (1988, p. 6) : « *Est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle* ». Ainsi, pour montrer que le principe de souveraineté est indivisible, C. Schmitt (1993, p. 84) écrit :

Il est dans la nature de l'unité politique qu'elle soit l'unité déterminante, maîtresse de ses décisions, quelles que soient les forces qui lui fournissent ses motivations psychologiques ultimes. Elle existe ou elle n'existe pas. Tant qu'elle existe, elle est l'unité suprême c'est-à-dire celle qui impose sa volonté dans les cas décisifs. C'est le caractère politique de l'État qui fonde son unité, qui en fait l'unité déterminante, le centre de décision.

Alors qu'il existait jusqu'en 2004 un axe de transit important reliant l'Europe au Maroc via le sud de l'Espagne, des partenariats liant l'Union et le royaume ont conduit à sanctuariser deux enclaves européennes sur cette rive de la Méditerranée : Ceuta et Melilla. Ainsi, depuis le milieu des années 1990, l'UE fournit d'importants moyens financiers, notamment via le programme MEDA I (1996-2001) et MEDA II (2001-2006), ainsi que l'Instrument européen de voisinage et de partenariat qui est venu remplacer les précédents programmes. Ce dernier Instrument, toujours en vigueur aujourd'hui, est la traduction financière de la politique de voisinage de l'UE qui s'est fixée des missions dans trois secteurs prioritaires, à savoir la mobilité sûre et légale, la

lutte contre les migrations clandestines, le trafic et la traite d'êtres humains. Sur le moyen et long termes, ces investissements ont rapidement transformé les deux enclaves en véritables forteresses, protégées, entre autres, par des barrières successives, des barbelés, des caméras infrarouges et thermiques, ainsi que des câbles de détection le long desquels patrouillent des détachements de la *Guarda Civil* et des forces de sécurité marocaines.

La coopération mise en place entre l'Espagne, avec le soutien financier et politique de l'UE, et le Maroc entraîne de graves violations des droits de l'homme. Ainsi, les pratiques d'arrestations arbitraires, de refoulement et de violences sont fréquemment dénoncées par le HCR et les associations marocaines venant en aide aux migrants aux abords des deux enclaves. Aujourd'hui, malgré des dispositifs sécuritaires de grande ampleur et de haute technologie déployés pour sécuriser le passage, les frontières des enclaves espagnoles sont définies comme fragiles ; notamment après le passage de plus de 800 migrants entre les 17 et 20 février 2017. C'est cette fragilité, selon l'Espagne et l'UE, qui justifie la coopération avec le Maroc en tant que pays de transit des migrants.

Cette volonté d'impliquer des pays tiers dans la gestion des flux migratoires, et pour ainsi dire d'externaliser ses problèmes, afin de sanctuariser plus l'Union européenne a été amplement confirmée par le sommet de la Valette des 11 et 12 novembre 2015. Ces sommets ont encouragé deux types de coopérations : la coopération avec les pays d'origine visant à empêcher le départ et favoriser le retour et celle avec les pays de transit dans le but de fermer les routes migratoires.

Cette tendance à la délocalisation de la gestion des frontières est aussi illustrée par la situation frontalière entre la France et le Royaume-Uni, où les migrants souhaitant rejoindre l'Angleterre se heurtent à nouveau à un mur. Depuis le protocole de Sangatte en 1991, puis quelques semaines après la fermeture de camp de Sangatte, le traité du Touquet en 2003, des contrôles communs franco-britanniques sont prévus des deux côtés de la Manche. Cependant, la gestion de la frontière se fait sur le sol français et repose

principalement sur les forces de polices françaises. La coopération prend alors une forme similaire au partenariat Espagne-Maroc. Les contrôles mis en place à Calais sont conditionnés à des subventions du Royaume-Uni et les accords de 2014 et de 2015 viennent officialiser cette pratique. Les deux zones sensibles, le port de Calais, ainsi que la zone Eurotunnel, sont placés sous très haute surveillance : surveillance passive avec clôtures, barbelés, vidéosurveillance et technologie dernier cri ; mais également surveillance active avec plus de 1.300 policiers et gendarmes en poste à Calais, s'ajoutant aux 400 agents de sécurités privés qui surveillent les zones à accès restreint.

En 2015, près de 3800 personnes avaient perdu la vie en tentant de traverser la Méditerranée ; en 2016, le nombre de victimes enregistrées s'élevait à 5000 selon le HCR (2016). La mer Méditerranée est aujourd'hui la route migratoire la plus mortifère du monde et les politiques européennes successives n'ont fait qu'empirer la situation. La *Mare Nostrum*, lieu d'échanges culturels et de voyages, est devenue une opération militaro-humanitaire dans le but de contrôler et de venir en aide aux embarcations en détresse. Cette opération italienne, lancée après la mort de plus de 300 personnes dans un naufrage au large de Lampedusa, a été remplacée par l'opération Triton, cette fois sous mandat de Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne).

Cette agence sécuritaire dite Frontex, est créée en 2005 dans le but de mettre en œuvre les politiques communautaires union-européennes en matière de frontières extérieures et de coordonner les opérations de gestions de ses frontières entre les différentes entités nationales. Les États demeurent cependant responsables de leurs frontières. Frontex coordonne plusieurs opérations en Méditerranée, Triton au large de l'Italie mais également Poséidon au large de la Grèce, de la Turquie et de la Bulgarie, ainsi que l'opération Sophia qui vise à lutter contre le trafic d'êtres humains.

Cependant, le mandat donné à l'Agence n'est pas principalement le sauvetage des personnes en détresse mais le contrôle des frontières, en illustre

la création le 6 octobre 2016, par Frontex, de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. La nouvelle agence a pour rôle accru de soutenir, superviser et, si nécessaire, renforcer les garde-frontières nationales, en mettant principalement l'accent sur la détection précoce et la prévention des lacunes dans la gestion des frontières extérieures de l'UE. La Méditerranée apparaît donc aujourd'hui davantage comme un mur qu'un lieu de passage et d'échange. D. Lochak (2007) se demande face aux migrants faut-il un État de droit ou un état de siège ?

L'UE et ses États membres, dans leur souhait de lutter contre l'immigration irrégulière, se sont tournés vers les pays voisins afin de délocaliser la gestion des frontières. Cependant, l'UE est allée plus loin avec l'accord de partenariat signé avec la Turquie. Désormais avec cet accord, il ne s'agit plus de délocaliser la gestion des frontières mais d'externaliser les procédures d'asile. L'accord conclu le 18 mars 2016 prévoit que chaque migrant traversant de la Turquie vers le rivage grec serait renvoyé. En échange de cela, l'UE s'était engagée à relocaliser sur son sol des réfugiés syriens présents dans les camps turcs. Cet accord avait choqué l'opinion publique internationale lors de sa signature : car, d'une part, il était passé avec un gouvernement coupable de nombreuses violations des droits de l'homme et, d'autre part, des êtres humains devenaient monnaie d'échange. Le bilan de cet accord est dramatique. Plus de 20.000 personnes survivantes sont bloquées, un an après, sur les îles grecques faute d'accord de réadmission vers la Turquie, en attendant que leurs situations soient étudiées dans des conditions inhumaines. Le droit d'asile est régulièrement bafoué faute de moyens. Nombreux sont ceux qui sont refoulés à la frontière turque sans avoir pu déposer leur demande de protection.

L'accord UE-Turquie est certainement le plus connu, mais il est loin d'être le seul existant. L'UE a signé en décembre 2016 un accord de réadmission avec le Mali allant même jusqu'à prévoir que des officiers maliens se rendront dans les États membres afin d'aider et d'accélérer l'identification, et donc la réadmission. Un centre polyvalent pilote a été créé au Niger afin de dissuader, trier et enfermer les migrants. Un accord bilatéral Espagne-Maroc, signé en

1992, mais entré en vigueur seulement en 2012, prévoit la réadmission des ressortissants de pays tiers ayant transités par le Maroc. L'UE souhaite aujourd'hui multiplier ce genre de possibilités en les intégrant comme un outil prioritaire de la politique migratoire européenne.

La politique de l'Union Européenne en matière d'eupéanisation des politiques migratoires s'est illustrée à travers les accords de Schengen, le SIS (le système d'information Schengen), le VIS (le système d'information sur le visa), la convention de Dublin, les traités de Maastricht et d'Amsterdam, les sommets de Tampere, de Thessalonique et de Rabat. Mais elle se heurte aux particularismes des législations, aux mesures de protection de ces pays vis-à-vis de leur marché du travail, à la frilosité des ouvertures vers les pays extra communautaires et plus généralement à une défiance vers l'immigration d'Afrique subsaharienne, perçue comme une immigration de peuplement beaucoup plus que comme une immigration de travail. Pour J. F. Hollifield (1997, p. 9),

Les États libéraux (de l'OCDE) n'ont jamais accepté le droit d'entrée comme contre-partie logique du droit de retour. Pour ces États, il n'a jamais été question d'éliminer ou même d'affaiblir le principe de souveraineté de l'État-Nation, c'est-à-dire le contrôle de ses frontières et de sa population sur un territoire bien défini. La souveraineté restait comme la clef de voûte du système international, ainsi que le principe de base de l'État-Nation libéral lui-même. Le contrat social, ce lien entre l'individu, l'État et la Nation dépend en grande partie de la capacité de l'État à contrôler ses frontières et à définir ses citoyens.

Ces plans de sécurisation des frontières européennes ne sont malheureusement que des réponses sur le court-terme ; ils provoquent tout au plus une réévaluation des routes empruntées par les migrants et les réfugiés. Le tournant policier et répressif que connaissent les politiques migratoires de l'Europe contemporaine corrobore une bureaucratisation croissante des flux de mobilité internationale. B. Badie, C. Wihtol de Wenden (1994) estiment que la question migratoire est une question de relations internationales. D'où l'idée d'une solidarité internationale dans la gestion des flux migratoires.

### **3. Migrations et solidarité internationale**

Les questions migratoires, longtemps confinées dans le cadre stato-national caractérisé par la protection des frontières, sont entrées, de plain-pied, dans les relations internationales. Ces questions sont abordées de deux manières différentes du point de vue éthique. L'on peut les analyser en faisant appel aux théories de la justice, dont les énonciations divergent selon les auteurs et les courants. Les différentes théories de justice, qui se fondent sur les droits de l'homme ou sur la commune nature humaine, quand elles s'appliquent aux questions migratoires, se logent dans le cadre de la "justice globale" parce que le problème de migrants déborde les frontières étatiques. Dans ce sens, certains penseurs comme T. Pogge (2004) et I. M. Young (1990) ont proposé une forme d'obligation pour les États d'agir au-delà de leurs frontières pour résorber de graves problèmes à l'instar de la migration internationale. Toutefois, les difficultés liées aux droits et à la spécificité des États rend cette approche complexe car, les États possèdent des structures dont l'imputation morale, en termes de responsabilité, demeure strictement nationale. C'est pour cela que certains penseurs optent pour la solidarité qui est la seconde manière de traiter les questions migratoires internationales. Dans ce sens, G. Nootens (2010, p. 187) estime que « L'un des grands défis propres aux vingt et unième siècle concerne l'articulation de la pluralité et de la solidarité, de la souveraineté nationale et de la justice, tant dans les sociétés plurinationales qu'à l'échelle globale ».

La solidarité se comprend comme une obligation réciproque d'assistance entre des personnes. Traditionnellement, cette assistance reposait sur des liens communautaires et la division du travail, selon E. Durkheim (2007). Toutefois, la solidarité a été réexaminée par des penseurs qui proposent de la fonder non plus sur un lien communautaire mais sur la sensibilité morale de l'être humain. Partant de ce présupposé, P. Singer (1972) estime que chaque être humain a un devoir de solidarité, au nom de l'empathie qui est une valeur universellement partagée, d'assister son prochain quand ce dernier se retrouve dans une situation incommode comme celle des migrants. Car, « du point de vue moral, la transformation du monde en un "village global" a provoqué un

changement important de notre situation morale, même si on ne le reconnaît pas encore » (P. Singer, 1972, p. 232).

Ainsi, de la souveraineté étatique (exclusivité nationale), on passe à la solidarité internationale (interaction entre États). Comme le dit V. Châtel (2004, p. 160), « L'appartenance à l'humanité contraint à la solidarité, solidarité qui est coresponsabilité face à toute injustice, face à tout acte commis et notamment quand ces actes sont connus ». Pour R. Chappuis (1999, p. 6), le concept de solidarité renvoie à la notion de solidité, « car rien n'est plus solide que le lien interhumain qui fait partie de l'équipement génétique de l'être de l'homme (...) et à la notion d'éthique qui incite chacun à être responsable de lui-même et des autres ».

Le fondement de solidarité transnationale se découvre dans la déontologie kantienne, à travers la nature de la Raison. Celle-ci se manifeste dans une communauté des humains se constituant à partir de ce que E. Kant (1995, p. 21) entend par « la commune possession de la surface de la terre, dont la forme sphérique oblige (les hommes) à se supporter les uns à côté des autres parce qu'ils ne sauraient s'y dissiper à l'infini et qu'originellement l'un n'a pas plus de droit que l'autre à une contrée ». Dans cette perspective kantienne, il s'agit de bâtir une communauté de tous les hommes et peuples qui s'ajoute au *foedus pacificum* interétatique. Chez Kant, le sentiment de solidarité se transforme aussitôt en devoir moral, tout comme les autres aspects de sa triple *Doctrine du droit* (droit public interne, droit des gens et droit cosmopolitique). Il s'agit selon E. Kant (1995, p. 55) d'un « devoir inconditionnel », d'un « devoir impératif » du « droit cosmopolitique » qui relève donc de la justice. Dans cette perspective, la fibre communautaire nationale n'est pas la seule source génératrice de solidarité ; l'appartenance à l'humaine nature est le nouveau fondement de l'action solidaire.

La question migratoire ne peut se traiter de manière isolée car les migrations concernent en premier lieu des êtres humains ; alors de nombreux acteurs devraient logiquement être impliqués. Leur regard et la pratique de terrain aideraient donc à mieux cerner les enjeux afin de développer des

politiques migratoires qui bénéficient à tous, à savoir aux pays d'accueil, aux pays de transit, aux pays d'origine et surtout aux migrants eux-mêmes. Il s'agit bien sûr d'impliquer les migrants et leurs associations, les Organisations non gouvernementales de développement ou de défense des droits de l'homme qui travaillent sur cette thématique, mais aussi les employeurs, les syndicats, les collectivités locales qui travaillent à l'échelle des territoires, ou les organisations religieuses qui sont souvent au côté des migrants tout au long de leur parcours. L'on peut donc dire que le principe de solidarité prendrait forme dans la mesure où, un Grenelle des migrations à l'échelle mondiale, serait organisé. L'objectif serait de matérialiser la liberté (d'aller et de venir) que les textes internationaux proclament et que G. Agamen (1995, p. 51), appelle de ses vœux lorsqu'il écrit :

Le vœu du cosmopolitisme est que nous devenions tous des « réfugiés » volontaires, multiculturels et transnationaux, non comme un destin imposé et douloureux - ce qui fut le cas de tous ceux qui se sont trouvés dans cette situation -, mais comme un avenir choisi, option réservée aux seuls individus qui disposent d'une maîtrise totale de la vie.

Le défi posé par les migrations peut trouver une issue favorable dans la charité traduite comme un engagement mutuel de tous, ce qui implique une coresponsabilité et permet de remédier à la logique souverainiste des questions migratoires, logique qui, malheureusement, oriente les politiques actuelles. La communauté internationale a un rôle fondamental à jouer afin de mettre en perspective l'urgence humanitaire consécutive à la crise migratoire, en amenant la société mondiale à agir efficacement et surtout à peser sur les institutions dans le changement de paradigme. Cela revient à adopter un nouvel impératif éthique mobilisateur pour l'action (individuelle et collective) dans l'optique de faire tout le possible pour combattre et stopper le drame des migrants dans le monde. Ainsi mettra-t-on en pratique l'appel de P. Singer (1972) à une solidarité active.

En effet, celui-ci soutient que ne pas travailler à éviter (ou du moins réduire) les souffrances des personnes affectées par un malheur équivaut moralement à en être responsable comme les auteurs de ces supplices. En conséquence, Par ce qu'elle sous-tend en termes de diversité culturelle et de

cohésion sociale, la question des migrations doit être mise en débat à plusieurs niveaux du moment où elle fait partie intégrante des enjeux du développement durable. Ce débat à l'échelle locale comme dans les territoires d'origine que d'accueil pour créer davantage de liens, peut contribuer à changer de regard sur les migrations et tuer dans l'œuf l'émergence de sentiments racistes et xénophobes. À l'échelle de chaque État, il aboutira à des politiques nationales respectueuses des intérêts de chacun et permettra que la société civile puisse faire entendre les considérations liées au respect des droits et à la justice. Enfin, pour promouvoir un dialogue équitable entre pays d'origine, de transit et d'accueil, le même débat devra se tenir à l'échelle internationale. C'est dans cette logique que M. Canto-Sperber (2010, p. 236) soutient ce qui suit :

La ligne d'action qui s'impose à toute personne qui se soucie du monde qui vient est donc de faire pression, au sein de son État, pour que celui-ci s'engage davantage dans des programmes de sauvegarde et de solidarité, car la légitimité des États et des accords internationaux qu'ils concluent constituent aujourd'hui les meilleurs moyens d'action. En récusant cette possibilité, le cosmopolitisme nous prive d'une ressource morale assurée, qui a trait aux États et aux liens consentis entre États, sans véritablement permettre d'en constituer une nouvelle.

Face au phénomène de migrations qui se trouve aujourd'hui être global, complexe, changeant et par définition transnational, il devient urgent d'entamer un processus inclusif par l'entremise de la solidarité. La mise en place d'un tel processus permettra de construire des alliances larges au sein de la société globale. La dynamique des migrations, en ce XXI<sup>e</sup> siècle où globalisation, internationalisation et mondialisation réguleront les transferts des personnes, des flux financiers, des messages et des biens, peut s'ouvrir sur plusieurs scénarii : ceux d'un Occident forteresse qui résiste à la poussée migratoire subsaharienne, mais aussi des scénarii multiculturels où la mixité sociale et la diversité des cultures cohabiteraient paisiblement dans toutes les nations.

Pour renoncer aux schématisations et remplacer le réflexe par la réflexion, le devoir d'informer devient un impératif catégorique. Aussi conviendrait-il de faire prendre conscience à l'opinion publique internationale de l'importance, de la complexité et de l'impact des migrations (subsahariennes) permettant d'avancer vers la définition d'une politique migratoire qui soit à la fois dynamique,

accueillante, utile et efficace. Les migrations étant un phénomène humain constitutif des sociétés contemporaines, elles impliquent une pluralité d'acteurs portant des objectifs variés et intervenant à différents niveaux. C'est la raison pour laquelle la solidarité, qui participe d'une transformation morale, devient sinon capitale, du moins importante. Elle fait prendre conscience que l'humanité forme un tout et c'est ensemble que l'on peut œuvrer pour un monde plus juste, donc meilleur ; car les migrations concernent en réalité tous les acteurs.

Les premiers acteurs sont bien évidemment les migrants eux-mêmes. Les diasporas de migrants sont en général les premiers soutiens et accueils, garants pour les migrants nouvellement arrivés, d'une intégration sociale et économique plus facile dans les sociétés d'accueil. Elles peuvent ainsi disposer de ressources sociales et économiques internes leur permettant de constituer des forces de pression capables, par l'action publique locale ou nationale, d'améliorer l'image et la condition sociale des migrants. Beaucoup restent en lien avec leurs pays d'origine où ils développent des initiatives pour améliorer les conditions de vie des personnes restées sur place. En plus d'être acteurs de la migration, ils deviennent alors acteurs de développement.

En sus des migrants, les pouvoirs publics demeurent des acteurs majeurs puisque ce sont eux qui définissent et appliquent les politiques publiques et les règles de circulation et d'établissement des migrants sur un territoire. Ils gardent encore aujourd'hui des prérogatives sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires nationale et communautaire. Ils constituent en cela des interlocuteurs incontournables avec lesquels il faut chercher à agir et parfois se confronter quand on sait que l'essentiel des politiques migratoires, notamment d'intégration, sont encore définies aujourd'hui dans le cadre national.

Cependant, malgré les réticences de beaucoup d'États du Nord, des acteurs à dimension multilatérale commencent à se prononcer sur la problématique des migrations. L'Organisation Internationale des Migrations (OIM), agence intergouvernementale, met en place certains programmes à dimension nationale ou régionale. Le Comité des Nations Unies pour la protection des travailleurs migrants a mandat d'analyser l'application de la

Convention du même nom par les États signataires, dans les pays qui l'ont ratifié et pour le compte de leurs ressortissants établis dans des pays tiers.

Ainsi, les règlementations migratoires commencent, peu à peu, à dépasser le cadre national pour s'inscrire dans des politiques internationales. De nombreux acteurs de la société civile mondiale (associations multiformes, ONGs, syndicats professionnels, réseaux confessionnels, etc.)<sup>2</sup> se mobilisent dans de nombreuses zones du monde pour défendre les droits des migrants, aider au vivre-ensemble entre migrants et population locale et plaider pour l'amélioration des politiques migratoires. C'est le signe que la solidarité existe déjà de façon embryonnaire dans les politiques migratoires et que l'on va sans doute vers une mobilité de plus en plus étendue des personnes. S. Cohen (2003, p. 117) définit, dans ce sens, le « sans-frontiérisme » comme le « rêve des humanitaires », même s'il trouve que ce rêve est brisé :

Le sans-frontiérisme », pied de nez au principe de souveraineté étatique, ambitionnait de se forger un monde à part, affranchi des limites qu'imposent les frontières territoriales. Les humanitaires « sans-frontières » allaient pouvoir porter assistance à toute population victime des conflits, quelles que soient sa nationalité, ses croyances religieuses et la couleur de sa peau. Que reste-t-il de ce projet si ce n'est le souvenir de quelques réussites et au total un fort sentiment d'impuissance ? (S. Cohen, 2003, p. 117).

Pierre philosophale de l'édifice démocratique, le lien social démocratique se fissure à cause des ripostes exagérées contre l'immigration, et singulièrement en matière de droits de l'homme qui, pourtant applicables en tout temps et en tous lieux, sont en train de faire l'objet d'un révisionnisme unilatéral, utilitariste et opportuniste dans le cadre des politiques migratoires. Il en est ainsi du droit d'asile et de la protection internationale due à toute personne persécutée pour divers motifs, y compris politiques, qui donnent droit au statut de réfugié selon les conventions internationales. Il en va aussi de même des principes fondamentaux du non-refoulement, du droit de demander l'asile, du droit à la réunification familiale et de la protection spécifique due à tout

---

<sup>2</sup> Des réseaux régionaux d'acteurs de la société civile apparaissent progressivement pour favoriser des approches régionales de la migration (Mecosur, Mékong, Sahel) et des espaces comme les Forums Sociaux constituent des rendez-vous forts pour faire progresser des dynamiques de réseaux autour de la promotion d'une citoyenneté universelle et des formes alternatives de gouvernance des migrations.

mineur. C'est par là que pourra se réaliser « l'exigence éthique de non discrimination, de solidarité mondiale apparue dans les cultures occidentales » selon P. Van Parijs (1996, p. 85). Cette solidarité prend appui principalement sur l'égalité sollicitée due à tous les êtres humains, particulièrement dans les moments où ils sont vulnérables.

### **Conclusion**

La crise migratoire contemporaine dénote de l'inadaptation d'une politique migratoire commandée par la traditionnelle division souverainiste des frontières. La réalité est qu'avec les flux migratoires, les frontières s'effacent, les populations se mélangent, les pouvoirs étatiques s'effritent. Face à ces enjeux, une nouvelle approche des flux migratoires doit être envisagée à l'échelle mondiale. Dans un monde où la pluralité des références est valorisée, les migrations sont au cœur des relations internationales et ne doivent plus être appréhendées du seul point de vue politique. Elles impliquent un regard sur la condition humaine dans toutes ses dimensions. Cela requiert une refonte du paradigme dans lequel on conçoit les politiques migratoires. Alors que les politiques nationales en matière de migration sont en priorité formulées sur la base d'intérêts économiques nationaux, leurs impacts vont au-delà des pays concernés et ont des répercussions plus larges sur les États, les régions, voire les continents. Les gouvernements ne peuvent plus ignorer le caractère global d'un phénomène qui, longtemps, pouvait être abordé par le biais d'une pure logique nationale. La migration internationale doit être une priorité globale afin de promouvoir une coopération interétatique plus poussée et institutionnalisée qui a pour base la solidarité. C'est par l'entremise de celle-ci que la question migratoire pourra trouver une solution durable et viable.

### **Références bibliographiques**

AGEMBEN Giorgio, 1995, *Penser l'Europe à ses frontières*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

BADIE Bertrand, WIHTOL de WENDEN Catherine, 1994, *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la FNSP.

BIGO Didier, 1992, *L'Europe des polices et de la sécurité intérieure*, Bruxelles, Complexe.

CANTO-SPERBER Monique, 2010, *La morale du monde : Éthique et philosophie morale*, Paris, PUF.

CHAPPUIS Raymond, 1999, *La solidarité. L'éthique des relations humaines*, Paris, PUF.

CHATEL Vivianne (2004), « La solidarité : une exigence de responsabilité-pour-autrui? », in SOULET Marc-Henry (dir.) *La solidarité : exigence morale ou obligation publique ?*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 138-162.

COHEN Samy, 2003, *La résistance des États : les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Seuil.

DURKHEIM Émile, 2007, *De la division du travail social*, Paris, PUF.

GARSON Jean-Pierre, LOIZILLON Anaïs, 2003, « L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours : mutations et enjeux », in *The Economic and Social aspects of migration*, Brussels, The European Commission and the OECD, p. 3-32.

HCR, 2000, *Les réfugiés dans le monde*, Paris, Autrement.

HOLLIFIELD F. James, 1997, *L'immigration et l'État-nation. À la recherche d'un modèle national*, Paris, L'Harmattan.

KANT Emmanuel, 1995, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Nathan Fernand.

LIKIBI Romuald, 2010, *L'Union africaine face à la problématique migratoire*, Paris, Harmattan.

LOBKOWICZ de Wenceslas, 2001, *L'Europe et la sécurité intérieure. Une élaboration par étapes*, Paris, La Documentation française.

LOCHAK Danièle, 2007, *Face aux migrants. État de droit ou état de siège ?*, Paris, Textuel.

NOIRIEL Gérard, 1991, *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe, 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy.

NOOTENS Geneviève, 2010, *Souveraineté démocratique, justice et mondialisation*, Montréal, Liber.

PNUD, 2009, *Rapport Mondial sur le développement humain. Lever les barrières : Mobilité et développement humain*, Département d'Information des Nations Unies.

POGGE Thomas, 2004, *Les dimensions éthiques et des droits humains de la pauvreté. Vers un nouveau paradigme dans la lutte contre la pauvreté*, Paris, Unesco.

SCHMITT Carl, 1988, *Théologie politique*, Paris, Gallimard.

SCHMITT Carl, *Théorie de la Constitution*, Paris, PUF.

SINGER Peter, 1972, « Famine, Affluence and Morality », in *Philosophy and Public Affairs*, vol. 1, no. 3, p. 229-243.

VAN PARIJS Philippe, 1996, *Sauver la solidarité*, Paris, Cerf.

WIHTOL de WENDEN Catherine, 2001, *L'Europe des migrations*, Paris, La Documentation française.

YOUNG Iris Marion, 1999, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton NJ, University Press.